

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

Adopté

N° AC34

AMENDEMENT

présenté par

Mme Hadizadeh, Mme Keloua Hachi, Mme Herouin-Léautey, M. Belhaddad, Mme Bregman,
M. Courbon, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 4

Substituer à l'alinéa 6 les trois alinéas suivants :

« b) L'article L. 442-20 est ainsi modifié :

« – Après la référence : « L. 312-15, », est insérée la référence : « L. 312-16 » ;

« – Après la référence : « L. 521-1 », sont insérés les mots : « , l'article L. 542-3, » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à s'assurer de la bonne application de la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans les établissements privés.